

Article 31 du Règlement

[Traduction]

Espérons que des manifestations, comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Semaine multiculturelle, contribueront à la promotion des droits de la personne dans le monde entier et à l'avènement de la paix.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, l'industrie canadienne du transport est durement frappée par des conflits de travail qui surviennent beaucoup trop souvent. Il faut prévenir cette situation à l'avenir.

On pourrait réaliser cet objectif sans adopter une loi pour autant. Le gouvernement n'a qu'à déclarer que les voies ferrées actuelles sont accessibles à n'importe quelle compagnie de chemin de fer. Ainsi, lorsqu'une compagnie est paralysée par une grève, les expéditeurs pourraient avoir recours aux services d'une autre compagnie.

De plus, le gouvernement devrait supprimer toutes les restrictions concernant l'utilisation de certains itinéraires d'expédition. Si les quais dans une ville sont fermés à la suite d'un conflit de travail, on pourrait alors utiliser ceux d'autres villes.

Dans ces conditions, les conflits de travail dans le secteur du transport deviendraient extrêmement rares. Les employeurs et les travailleurs connaissent bien les conditions du marché. Le monopole accordé par le gouvernement et la réglementation gouvernementale ont protégé jusqu'ici l'industrie contre toute concurrence, mais cette industrie serait dorénavant confrontée à une concurrence très saine et ne pourrait plus prendre la population canadienne en otage.

J'exhorte personnellement le ministre des Transports à proposer un projet de loi et une déréglementation de ce genre. On pourrait promulguer cette mesure rapidement.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais féliciter le ministre des Finances d'avoir présenté un budget qui maintient la compétitivité des petites entreprises canadiennes.

Dans ma circonscription, Parry Sound—Muskoka, comme dans le reste du pays, les petites entreprises sont souvent la clé de l'économie. Le budget encourage la croissance de ce type d'entreprises, ainsi que la création d'emplois. Il favorise la prospérité.

Ce n'est qu'une partie de notre stratégie de création d'emplois et de croissance. Elle donne déjà des résultats. Voyons certains exemples.

Tout d'abord, la valeur des expéditions de produits manufacturés s'est élevée à 33,1 milliards de dollars en janvier, soit une augmentation de 25 p. 100 en une seule année. Deuxièmement, l'indice des indicateurs économiques avancés de Statistique Canada, une mesure de la croissance économique future, était en hausse de 0,5 p. 100 en février. Troisièmement, en février, le secteur manufacturier a créé plus de 53 000 emplois.

En tant que gouvernement, nous avons réussi à établir un climat où les petites entreprises peuvent créer des emplois pour les Canadiens. Le budget du ministre va accélérer. . .

* * *

[Français]

AIR CANADA

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, il y a quelque temps, la société Air Canada publiait des annonces dans les plus grands quotidiens canadiens invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature à des postes temporaires et permanents à Toronto.

L'annonce stipulait que le candidat idéal parlerait le français et l'anglais, ainsi qu'une autre langue telle que le japonais, le coréen et le mandarin. Cependant, Air Canada prendrait en considération les candidatures de personnes parlant l'anglais et l'une de ces langues.

Les députés du Bloc québécois sont consternés devant ce geste d'Air Canada qui relègue le français au second rang, alors qu'en pratique, l'anglais est le seul prérequis pour obtenir l'emploi.

Rappelons qu'Air Canada, à la suite de sa privatisation, est toujours soumise à la Loi sur les langues officielles et, pour cette raison, nous exigeons que soient appliquées les dispositions de la loi assurant le respect du français.

* * *

[Traduction]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, en tant que député représentant une circonscription rurale du nord de l'Ontario, je suis parfaitement conscient des inquiétudes qu'expriment les propriétaires d'armes à feu de toutes les régions du Canada.

J'ai rencontré plus de 1 000 de mes électeurs sur cette question et j'ai reçu encore plus de lettres et de coups de téléphone. Nous ne pouvons que conclure de toutes ces représentations qu'il nous faut trouver un juste équilibre entre les besoins des communautés rurales et ceux des communautés urbaines sur la question de la lutte contre la criminalité par l'intermédiaire du contrôle des armes à feu.

Je demande à mes collègues qui représentent des circonscriptions urbaines d'entendre le message du Canada rural, qui ne veut pas que les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi soient les victimes de nouvelles lois sur le contrôle de ces armes. Devenons plutôt des partenaires dans la lutte contre le crime de façon à continuer de créer le pays pacifique et sûr que nous voulons tous.

Je continuerai à faire valoir les inquiétudes de beaucoup de mes électeurs. Ils méritent d'être entendus.

• (1105)

Je suis persuadé que nous pouvons travailler de concert à élaborer des mesures pleines de bon sens sur le contrôle des armes à feu, de sorte que nous puissions en finir avec cette question une fois pour toutes. C'est l'objectif que je me suis fixé en tant que député d'Algoma.